

Dans le cadre de son programme de conservation de l'énergie, le bureau a institué un programme d'énergie solaire et entrepris diverses études et revues des normes et pratiques administratives existantes.

Représentation étrangère au Canada et protocole

On dénombre maintenant 140 représentations diplomatiques au Canada, à savoir 76 ambassadeurs en résidence, 22 hauts-commissaires en résidence, 28 ambassadeurs non résidents et 14 hauts-commissaires non résidents. À cela viennent s'ajouter l'OACI, qui a son siège à Montréal et qui compte des représentants de 41 États, la délégation de la Commission des communautés européennes, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Bureau international du travail, le Centre d'information audiovisuelle des Nations unies sur les établissements humains et le Bureau régional de l'AIE.

En 1981, le Bureau du protocole a assuré la liaison avec ces missions, leur prodiguant services et conseils conformément aux lois et règlements du Canada et à ses obligations aux termes des conventions internationales. La protection du personnel des ambassades et des consulats étrangers, les dispositions protocolaires à l'égard du corps diplomatique et l'accueil des visiteurs étrangers relèvent également du Bureau du protocole. Celui-ci est, en outre, chargé de surveiller l'application du régime des privilèges et immunités dont jouissent 881 agents diplomatiques, dont certains résident à l'extérieur du Canada, 692 fonctionnaires consulaires ainsi que leurs familles et 604 personnes appartenant au personnel administratif et de soutien étranger, ainsi que leurs familles. Entrent également dans cette catégorie les 251 domestiques privés à l'emploi des représentants étrangers. Le siège de l'OACI à Montréal compte également un secrétariat qui regroupe 288 fonctionnaires internationaux, dont certains cadres supérieurs ayant un statut semblable à celui des diplomates. Le bureau a la tâche d'aider les représentants étrangers nouvellement arrivés à comprendre les coutumes et les lois et règlements canadiens qu'ils sont censés observer et, tout en protégeant les intérêts des Canadiens, d'intervenir pour empêcher que des mésententes entre membres de la communauté diplomatique et citoyens canadiens n'influent défavorablement sur le travail des missions étrangères.

Le bureau est également chargé d'accueillir les visiteurs étrangers et de leur offrir l'hospitalité du gouvernement canadien. En 1981, il a organisé 441 réceptions officielles et pris des dispositions pour 150 visites (visites officielles, visites privées et escales techniques) effectuées au Canada par des chefs d'État, des chefs de gouvernement, des vice-premiers ministres, des ministres des Affaires étrangères ainsi que d'autres ministres étrangers. Parmi les 27 visites officielles effectuées en 1981, mentionnons celles du président des États-Unis, du roi de Jordanie, du vice-président de l'Inde, du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, du premier ministre de l'Australie et des ministres des Affaires étrangères de 15 pays. Le Canada a, par ailleurs, été l'hôte du Sommet économique, qui s'est tenu à Montebello sous la présidence du premier ministre.